

ATTP2C - CONC - 2018 - Arrêté de liste d'aptitude

ARRÊTÉ N°24-SC/2018

Objet : Arrêté établissant la liste d'aptitude des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22.12.2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-108 modifié du 29.01.2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'arrêté du 29.01.2007 fixant la liste des options pour le concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29.01.2007 susvisé,

VU l'arrêté n° 27-SC/2017 du 26 juillet 2017 portant ouverture des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018,

VU l'arrêté n°40-SC/2017 du 19 décembre 2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours Interne, Externe et Troisième Concours dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

VU l'arrêté n°41-SC/2017 du 19 décembre 2017 portant nomination des membres du jury des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

VU l'arrêté n°42-SC/2017 du 19 décembre 2017 désignant les correcteurs de l'épreuve écrite des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

VU l'arrêté n°43-SC/2017 du 19 décembre 2017 portant désignation d'examineurs complémentaires des épreuves orales des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018, pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

VU l'arrêté n°15-SC/2018 du 13 avril 2018 portant nomination d'examineurs spécialisés des épreuves d'admission des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018, pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

VU le procès-verbal d'admissibilité n°07-SC/2018 du 13 mars 2018 (porté en Préfecture le 15 mars 2018) des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018,

VU le procès-verbal d'admission n°19-SC/2018 du 29 mai 2018 (porté en Préfecture le 31 mai 2018) des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018,

Considérant l'article 44 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifié et l'article 25 du décret N°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié : « Un candidat déclaré apte ne peut être inscrit que sur une seule liste d'aptitude d'un concours d'un même grade d'un cadre d'emplois ».

Lorsque le candidat déclaré admis est déjà inscrit sur une liste d'aptitude à un concours d'un même grade d'un même cadre d'emplois, son inscription sur une nouvelle liste d'aptitude est subordonnée au choix de la liste sur laquelle il souhaite être inscrit. A cet effet, en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, il fait connaître à l'autorité organisatrice de chacun des concours, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de son admission au deuxième concours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sa décision d'opter pour son inscription sur la liste d'aptitude choisie et de renoncer à l'inscription sur l'autre liste » ;

La liste d'aptitude arrête donc 48 candidats déclarés admis par le jury d'admission du 29 mai 2018, composés de 14 candidats au concours externe, 31 candidats au concours interne et 03 candidats au troisième concours.

ARRÊTE :

ARTICLE 1

La liste d'aptitude des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 **est établie comme suit** :

Catégorie Concours Examen	N° de dossier	Titre	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE
EXTERNE	25699	Madame	BENHAROUS	Emilie	3 rue emile zola		34000	MONTPELLIER
EXTERNE	25968	Monsieur	BLANCHARD	Paul	296 Rue Louis Martin Berthoud		34080	MONTPELLIER
EXTERNE	25779	Monsieur	BOREL	David	route espagne 3 lotissement les espones		31440	ST BEAT
EXTERNE	25962	Monsieur	CLAZER	Jeremy	167 Rue BARRY		46000	CAHORS
EXTERNE	25778	Monsieur	FERNANDEZ	Christophe	38 rue de la retirada		66200	ELNE
EXTERNE	25697	Monsieur	FERRER	Matthias	15 avenue marie curie		66400	CERET
EXTERNE	25955	Monsieur	LAMAUX	Jimmy	11 bis rue Bougainville		87000	LIMOGES
EXTERNE	25963	Monsieur	LATHUILLÈRE	Stéphane	37 rue Magressolles		31780	CASTELGINEST
EXTERNE	25950	Monsieur	MAIGNIEZ	Manuel	2 Route de la plaine de bretou	Residence Les Mimosas B04	24500	EYMET
EXTERNE	25817	Mademoiselle	MALARTRE	Adeline	332 Rue des Jasses		30730	FONS OUTRE GARDON
EXTERNE	25948	Madame	MARCHAL	Sonia	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
EXTERNE	25814	Monsieur	MICHAUD	Frédéric	C/Z M. Campagne	3 rue Vieille Commune	34800	CLERMONT L'HERAULT
EXTERNE	26073	Mademoiselle	MUNIER	Melanie	27 RUE DU PLAN DE L OLIVIER		34000	MONTPELLIER
EXTERNE	26033	Monsieur	TEMPIER	Olivier	1 rue du champ de Bessou		34730	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
14 candidats admis au concours Externe								
INTERNE	25991	Mademoiselle	ANTOINE	Françoise	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	25825	Monsieur	BELMONTE	Sébastien	Bât B n°32 Résidence Cathala	63 Avenue Franklin Roosevelt	11000	CARCASSONNE
INTERNE	25984	Monsieur	BENALI	Youssef	56, Rue de l'oranger		34500	BEZIERS
INTERNE	26081	Monsieur	BENSAKINA	Rachid	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	25756	Monsieur	BERNAT	Jérôme	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	26027	Monsieur	BERRAG	Aziz	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	25975	Monsieur	BEZINE	Mohammed	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	26028	Monsieur	BLANC	Olivier	216 Chemin de la Coccinelle		34200	SÈTE
INTERNE	26078	Monsieur	BOUDES	Benoit	13 rue Président FALLIERES		11000	CARCASSONNE
INTERNE	25744	Monsieur	BRUNEL	Gabriel	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	26019	Monsieur	CAIZERGUES	Yoan	365 rue de Casseyrols		34080	MONTPELLIER
INTERNE	25987	Madame	CLERGUE	Nathalie	94 AV. VINCENT AURIOL		31120	ROQUES SUR GARONNE
INTERNE	26005	Monsieur	COMPAGNE	Marc	11 rue Francis Poulenc		66000	PERPIGNAN
INTERNE	26076	Monsieur	ELIAS	Danny	6 carrer de la sardane		66740	VILLELONGUE DELS MONTS
INTERNE	25753	Madame	FLORES	Camille	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	25830	Mademoiselle	FREOUR	Noemie	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	26003	Mademoiselle	GUY	Adeline	impasse du tirondel		34190	GANGES
INTERNE	26024	Monsieur	HERRY	Frantz	LIEU-DIT MARAVAL		81640	MONESTIES
INTERNE	26015	Monsieur	HILL	Claude	86, Rue Aimé Ramond		11000	CARCASSONNE

Catégorie Concours Examen	N° de dossier	Titre	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE
INTERNE	26075	Monsieur	KRUG	Romain	la boule d'or		87260	ST BONNET BRIANCE
INTERNE	26090	Monsieur	LAFFITTE	Damien	1 rue Frederic Mistral		09100	PAMIEERS
INTERNE	26011	Monsieur	MARTI	Fabrice	Résidence les Domaniales Villa 22	72 avenue des Côteaux	66140	CANET-EN-ROUSSILLON
INTERNE	25765	Monsieur	MICHEL	Laurent	12 avenue Camille Claudel		66400	CERET
INTERNE	25998	Madame	MONTES	Valerie	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	26013	Monsieur	OBAM	Julien	5 plan de la boussole		34570	MURVIEL LES MONTPELLIER
INTERNE	25745	Monsieur	PAGES	Pierre-Jean	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
INTERNE	25978	Madame	REMY_ALLANIC	Laurence	343, avenue du mondial de rugby 2007	Résidence Le STOA C45	34070	MONTPELLIER
INTERNE	25980	Monsieur	ROUXEL	Grégory	12 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		66320	VINCA
INTERNE	25739	Monsieur	SADIKI	Mounir	1085 rue Paul Rimbaud	Résidence les Jasmins	34080	Montpellier
INTERNE	25821	Monsieur	SOLER	Jonathan	10 RUE GEORGES CLEMENCEAU		66440	TORREILLES
INTERNE	26010	Monsieur	TIR	Sofiane	30 IMPASSE DAVIN		13015	MARSEILLE
31 candidats admis au concours Interne								
TROISIEME CONCOURS	25728	Monsieur	DEYRIS	Thomas	63 QUARTIER LA SERRE		64400	MOUMOUR
TROISIEME CONCOURS	25764	Monsieur	DURENGUES	Damien	4 allée de la plaine		31140	SAINT LOUP CAMMAS
TROISIEME CONCOURS	25729	Monsieur	SANCHEZ	Damien	NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE			
3 candidats admis au Troisième Concours								

ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La validité du bénéfice du concours est effective pendant une durée totale de 4 (quatre) années à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au terme des 2 (deux) premières années suivant son inscription initiale et au terme de la 3^{ème} année. A défaut, la radiation d'inscription sur liste d'aptitude serait effective.

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

ARTICLE 3

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Fait à Perpignan, le 05 JUL. 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 05.07.2018 et de sa publication le 05.07.2018.

A Perpignan le 05.07.2018.

Le Président,

Robert GARRABÉ.

